



# MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU SCOTERS

les évolutions depuis l'approbation,  
les propositions d'action

Comité Syndical,  
13 juin 2008



- ➔ **Une responsabilité juridique :**  
assurer la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCOTERS
  
- ➔ **Une responsabilité politique :**  
mettre en œuvre activement les orientations choisies en commun pour répondre aux besoins du territoire



## La responsabilité juridique

En 2008, sur 139 communes :

- 30 PLU approuvés
- 75 POS
- 12 cartes communales
- 22 communes sans documents d'urbanisme

31 communes sont actuellement en phase  
d'élaboration de PLU



# Actions proposées au Comité Syndical

- Pour les documents d'urbanisme existants, le Syndicat mixte aide les communes qui le souhaitent à :
  - détecter les incompatibilités entre leur document d'urbanisme et le SCOTERS
  - évaluer le niveau de risque et les solutions à mettre en oeuvre
- Au démarrage de l'élaboration des PLU, il peut apporter son concours aux communes qui le souhaitent pour identifier les enjeux du SCOTERS sur leur territoire



## La responsabilité politique

**Trois grandes thémes d'action essentiels  
à la mise en œuvre du SCOTERS :**

- ➔ Répondre aux besoins en logements
- ➔ Mieux articuler urbanisation et transports en commun
- ➔ Conforter le rôle des bourgs centre dans leur bassin de vie

# Répondre aux besoins en logements

## Les actions proposées

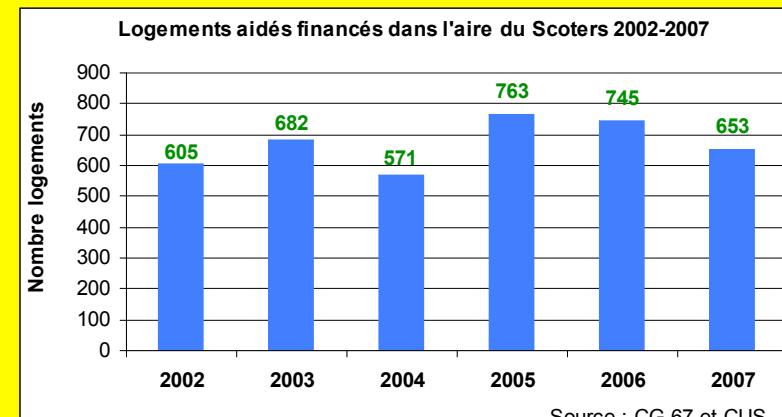
- **La commission Habitat/Foncier** construit les outils pour favoriser la densité et traduire l'objectif de diversité des logements dans les PLU et les opérations d'aménagement
- **Un groupe de travail « logement aidé »** avec les élus, bailleurs sociaux et personnes publiques associées identifie les solutions opérationnelles adaptées aux petites communes

## *Les éléments clefs*

*3220 logements construits sur les 4000 nécessaires, en hausse*

*653 logements aidés sur les 800 nécessaires, en baisse*

*60% des ménages pourraient demander un logement aidé*





# Répondre aux besoins en logements

## Les actions proposées :

**Le Syndicat Mixte porte les objectifs politiques de production de logements du SCOTERS aux différentes échelles :**

- ➔ il participe aux réflexions dans le cadre du Programme Local de l'Habitat de la CUS et du Plan Départemental de l'Habitat
- ➔ Il organise, à l'échelle de chaque intercommunalité, un débat sur la traduction locale des objectifs du SCOTERS, en lien avec la commission habitat/foncier
- ➔ il aide les communes qui le souhaitent à engager le débat « habitat » communal prévu par la loi tous les 3 ans

# Mieux articuler urbanisation et transports en commun

## Les actions proposées

- La commission « Articuler urbanisation et transports en commun » analyse les possibilités d'amélioration de l'offre en transports en commun par territoire, notamment pour Gerstheim et Rhinau

### *Les éléments clefs*

*Une bonne liaison entre bourgs centres et Strasbourg par les transports en commun, sauf pour Rhinau et Gerstheim*

*Une amélioration du maillage du réseau en cours*

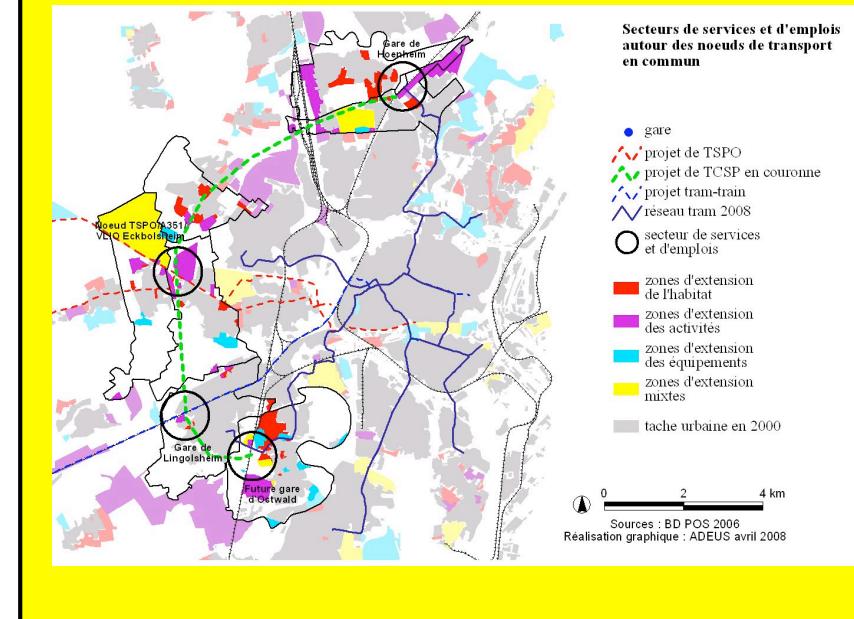
# Mieux articuler urbanisation et transports en commun

## Les actions proposées

- Le groupe de travail « Mobiliser le foncier autour des gares » poursuit ses travaux opérationnels sur les leviers fonciers : **18 juin 2008**
- A la demande des communes, le Syndicat Mixte les accompagne dans le cadre de leurs projets d'aménagement autour des gares et nœuds stratégiques de transports en commun

## *Les éléments clefs*

*Un enjeu fort de construction autour des gares et des noeuds stratégiques de transport en commun*



# Conforter le rôle des bourgs centre dans leur bassin de vie

## Les actions proposées

- La commission « Structurer le territoire : le rôle des bourgs centres » identifie les leviers techniques, politiques et financiers pour permettre la réalisation des équipements nécessaires au bassin de vie et le partage des charges de centralité

### *Les éléments clefs*

*15 à 20% des nouveaux logements sont construits dans les bourgs centres*

*10% des emplois du SCOTERS sont dans les bourgs centres, en hausse*

